



COMMUNE DE GOYRANS

Conseil Municipal du 08/04/2016 - Compte rendu

Heure début :	20h34	Heure fin :	21h45
Participants :	M. Patrice ROBERT (président) Mmes Évelyne AIELLO, Virginie CORMERAIS, Véronique HAÏTCE, Carole NISSOUX, Catherine REMIGY Mrs Marc BOCQUET, Patrick DONDAINE, Daniel MICHEL, Michel RUFFIÉ		
Procurations :	Mme. Nicole MARION-GAUTIER à M. Patrice ROBERT Mme Corinne CABANIÉ à M. Daniel MICHEL M. Yves MATHEL-THARIN à Mme Carole NISSOUX M. Christian CAROLI à Mme Véronique HAÏTCE		
Absents excusés :	Mme Céline BASSET-LÉOBON		
Secrétaire :	Mme Carole NISSOUX		
Déroulement séance	3 personnes assistaient à la séance		

Ordre du jour :

Point 0 : Approbation du précédent compte rendu et de l'ordre du jour	1
Point 1 : Acceptation d'un don par la commune	2
Point 2 : Mission optionnelle CDG31 : convention de participation en santé et prévoyance	2
Point 3 : Contrat de territoire 2016-2020 entre le conseil départemental, les 36 communes du Sicoval et la communauté d'agglomération du Sicoval	3
Point 4 : Demande de subvention pour équipements, outillages techniques et remplacement de la porte de l'atelier	4
Point 5 : Approbation du compte administratif 2015	4
Point 6 : Approbation du compte de gestion 2015	5
Point 7 : Affectation des résultats.....	5
Point 8 : Vote des subventions pour les associations	6
Point 9 : Vote des taux d'imposition pour le budget primitif 2016	7
Point 10 : Vote du budget primitif 2016.....	8

Point 0 : Approbation du précédent compte rendu et de l'ordre du jour

Mme Haïtce ne souhaite pas valider le compte-rendu du 19 février. Elle estime qu'aucune des demandes de modification d'elle-même et de M. CAROLI n'ont été prises en compte à une exception près. M. le maire note que ceci est inexact, que toutes les modifications opportunes ont été retenues, certaines autres ayant été remises en cause par d'autres conseillers ou conduisaient à rouvrir des débats. Il rappelle que l'esprit de ces comptes rendus est de faire une synthèse et non un relevé analytique des débats. Mme Haïtce trouve anormal qu'aucune information ne soit communiquée quant à la prise en compte ou non des demandes de modifications en amont du jour du conseil municipal.

Le compte rendu de la séance du 19 février 2016 est approuvé par les autres conseillers présents (majorité).

L'ordre du jour du présent conseil est approuvé.



COMMUNE DE GOYRANS

Conseil Municipal du 08/04/2016 - Compte rendu

Point 1 : Acceptation d'un don par la commune

Présentation :

Lors du conseil municipal du 5 août 2015, le maire avait fait état d'un vœu d'habitants de la commune de faire don d'une statue à la mairie. Ce don étant assorti de conditions (pour mémoire, faire en sorte que le bien concerné soit maintenu de manière pérenne au sein du lieu servant à l'exercice de la fonction municipale ou transféré dans un musée), son acceptation nécessite une délibération préalable du conseil municipal. De ce fait, il convient d'établir une convention avec les donateurs précisant cette clause. Ce don n'est assorti d'aucune condition financière.

Interventions à consigner :

Délibération :

Le conseil municipal est appelé à délibérer pour autoriser M. le maire à accepter le don d'une statue et à signer avec les donateurs une convention précisant les conditions débattues.

Pour	Contre	Abstentions
unanimité (14)		

Point 2 : Mission optionnelle CDG31 : convention de participation en santé et prévoyance

Présentation :

Le Maire informe les membres de l'assemblée que le CDG31 a mis en place une mission optionnelle Conventions de participation en Santé et en Prévoyance.

Ce service a vocation à :

- permettre à tout employeur territorial du département de la Haute-Garonne, d'adhérer à un service mutualisé de conventions de participation en Santé et/ou Prévoyance;
- permettre à tout agent d'un employeur territorial ayant adhéré à ce service, d'accéder à une offre de couverture en Santé et Prévoyance potentiellement attractive du fait des économies d'échelle, en bénéficiant d'une participation de son employeur à sa couverture sociale.

Le Maire précise que ce service doit obligatoirement être associé à une participation de l'employeur au financement de la couverture sociale complémentaire de ses agents dans les conditions fixées réglementairement (montant unitaire par agent, éventuellement modulable dans un but d'intérêt social sur la base du revenu ou de la situation familiale).

Le Maire précise qu'afin de pouvoir envisager de recourir au service dans un objectif de meilleure couverture sociale des agents, il convient de donner mandat préalable au CDG31 afin de mener à bien la mise en concurrence pour les risques choisis, étant entendu que l'adhésion au service reste libre à l'issue de la consultation.

Le Maire indique que la réalisation du service s'effectuera selon les termes de la notice de présentation fournie par le CDG31 et qui demeurera annexée à la présente délibération.

Après discussion, le conseil municipal décide à l'unanimité de :

- donner mandat au CDG31 pour la réalisation d'une mise en concurrence visant à l'obtention d'une convention de participation en couverture Santé et pour la réalisation d'une couverture en Prévoyance, étant entendu que l'adhésion de la structure reste libre à l'issue de la consultation menée par le CDG31 ;
- indique que la participation employeur sera fixée à l'issue de cette consultation.

Interventions à consigner :



COMMUNE DE GOYRANS

Conseil Municipal du 08/04/2016 - Compte rendu

Mme Haïtce aimerait que l'on indique que la participation de la commune sera au moins celle de la participation à la mutuelle actuellement souscrite (5€/mois/agent) afin d'afficher la volonté d'une politique sociale des élus à l'égard du personnel de la commune.

Ce choix n'a pas été fait pour éviter toute ambiguïté, mais il est confirmé par M. le maire que dans le cas où nous déciderions de souscrire à ces nouvelles dispositions en substitution de la mutuelle actuelle, l'effort de la commune serait a minima maintenu.

Délibération :

Le conseil municipal est appelé à délibérer pour :

- donner mandat au CDG31 pour la réalisation d'une mise en concurrence visant à l'obtention d'une convention de participation en couverture Santé et pour la réalisation d'une couverture en Prévoyance, étant entendu que l'adhésion de la structure reste libre à l'issue de la consultation menée par le CDG31 ;
- indique que la participation employeur sera fixée à l'issue de cette consultation.

Pour	Contre	Abstentions
unanimité (14)		

Point 3 : Contrat de territoire 2016-2020 entre le conseil départemental, les 36 communes du Sicoval et la communauté d'agglomération du Sicoval

Présentation :

Monsieur le Maire informe que le Conseil Départemental de Haute-Garonne propose à chaque territoire du Département, la co-construction d'un contrat de territoire afin d'adapter au mieux la nouvelle politique territoriale du Conseil Départemental aux besoins de chacun.

Cette nouvelle politique contractuelle a pour objectif de répondre aux enjeux suivants :

- Accompagner les dynamiques et les complémentarités des territoires urbains, périurbains et ruraux ou de montagne, pour un développement équilibré
- Impulser l'aménagement durable des territoires et susciter l'innovation pour préserver la qualité de vie et les conditions d'accueil
- Instaurer une dynamique positive de partenariat et de concertation dans un contexte de recomposition territoriale et de contraintes budgétaires

Ce contrat de territoire pour ce qui nous concerne est élaboré dans le cadre du Sicoval et sera conclu à l'échelle de l'EPCI, avec l'ensemble des maires, formalisant un engagement moral des signataires pour une meilleure lisibilité des projets à soutenir sur la période 2016-2020.

Il définit une stratégie commune d'aménagement et de développement durable par une programmation pluriannuelle établie sur une durée de 5 ans.

Chaque année, un programme opérationnel recensant les projets à engager dans l'année sera adopté sur la base d'opérations réalistes pour lesquelles l'EPCI et les communes disposent de la capacité financière à en assurer l'autofinancement. Le programme opérationnel 2016 sera adopté en mai 2016. Un bilan sera effectué à mi-parcours (2018).

Les projets concernés seront les projets d'investissements structurants en maîtrise d'ouvrage intercommunale, les projets de portée intercommunale en maîtrise d'ouvrage communale ainsi que les projets communaux de portée locale, selon leur intégration dans les priorités et enjeux du contrat.

Chaque opération inscrite dans ce contrat de territoire fera l'objet d'un dossier de demande de subvention spécifique et d'une délibération associée.

Interventions à consigner :

Délibération :



COMMUNE DE GOYRANS

Conseil Municipal du 08/04/2016 - Compte rendu

Le conseil municipal est appelé à délibérer pour autoriser M. le maire :

- à signer le contrat de territoire au nom de la commune et toutes pièces afférentes à ce dossier.
- à solliciter auprès du conseil départemental les financements prévus dans le contrat de territoire dès lors qu'ils concernent la commune.

Pour	Contre	Abstentions
Unanimité (14)		

Point 4 : Demande de subvention pour équipements, outillages techniques et remplacement de la porte de l'atelier

Présentation :

Fin mars, l'atelier municipal a fait l'objet d'une effraction entraînant dégradation d'une porte d'accès et vol de différents matériels essentiels aux missions des employés communaux. Les différents devis sollicités pour le remplacement du matériel conduisent à un montant de remplacement de l'ordre de 4500 €. Il convient également d'envisager la réparation et le renforcement de la porte d'accès fracturée, ainsi que l'installation d'une alarme permettant sinon de prévenir du moins de limiter les effets d'une nouvelle intrusion. Un montant maximum de 2 500 € a été prévu à cette fin dans le budget d'investissement.

Il est envisagé de solliciter l'aide du département pour le remplacement du matériel et les travaux d'amélioration de la sécurité du bâtiment.

Interventions à consigner :

Délibération :

Le conseil municipal est appelé à délibérer pour autoriser M. le maire à demander une subvention auprès du conseil départemental pour le remplacement du matériel de l'atelier communal et les travaux d'amélioration de la sécurité du bâtiment.

Pour	Contre	Abstentions
Unanimité (14)		

Point 5 : Approbation du compte administratif 2015

Pour ce point de l'ordre du jour, la présidence de séance est assurée par M. Daniel MICHEL.

Présentation :

Monsieur le Maire sort de la salle du Conseil M. Daniel MICHEL prend la Présidence afin de procéder à l'approbation du compte administratif dressé par l'ordonnateur. L'exercice 2015 du budget étant clos, il est soumis à approbation le compte administratif de la commune.

Section de fonctionnement

Recettes :	467 901.81 €
Dépenses :	469 920.35 €
Déficit 2015	- 2 018.54 €
Excédent 2014 reporté	29 323.98 €
Excédent de fonctionnement de clôture :	27 305.44 €

Section d'investissement

Recettes :	12 874.83 €
Dépenses	17 054.76 €



COMMUNE DE GOYRANS

Conseil Municipal du 08/04/2016 - Compte rendu

Déficit 2015	- 4 179.93 €
Excédent 2014 reporté	11 759.64 €
Excédent d'investissement de clôture :	7 579.71 €

Interventions à consigner :

Mme Haïtce indique que par son vote favorable, elle souhaite souligner l'effort sur la maîtrise des dépenses de fonctionnement.

Délibération :

Le conseil municipal est appelé à délibérer pour approuver le compte administratif 2015.

Pour	Contre	Abstentions
Unanimité (13)		

Point 6 : Approbation du compte de gestion 2015

Présentation :

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2015.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que le compte de gestion :

1°) Statue sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2015 au 31 décembre 2015 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2°) Statue sur l'exécution du budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3°) Statue sur la comptabilité des valeurs inactives ;

M. le maire demande au conseil municipal d'approuver le compte de gestion 2015 tel que présenté.

Interventions à consigner :

Délibération :

Le conseil municipal est appelé à délibérer pour approuver le compte de gestion 2015 présenté par le trésor public.

Pour	Contre	Abstentions
Unanimité (14)		

Point 7 : Affectation des résultats

Présentation :



COMMUNE DE GOYRANS

Conseil Municipal du 08/04/2016 - Compte rendu

Après avoir examiné le compte administratif, compte tenu des besoins budgétaires nécessaires sur la section d'investissement, M. le maire propose que l'excédent de 27 305,44 € de la section de fonctionnement soit reporté :

- Pour 15 623,15 € sur la section de fonctionnement
- Pour 11 682,29 € sur la section d'investissement.

L'excédent d'investissement de 7579,71 € est quant à lui naturellement reporté sur la section d'investissement.

Interventions à consigner :

Mme Haïtce note que le document de synthèse communiqué en préparation de ce conseil évoque plusieurs hypothèses en termes d'évolution des taux de la part communale sur les différentes taxes et souhaite confirmation de l'hypothèse retenue. M. le maire indique que cette note a fait l'objet de différentes versions successives au cours des trois réunions de préparation du budget auxquelles étaient conviés l'ensemble des membres du conseil, et que la première hypothèse ayant été abandonnée suite à ces réunions, elle n'aurait pas dû figurer dans la note fournie pour le conseil.

Délibération :

Le conseil municipal est appelé à délibérer pour approuver les affectations des résultats 2015 tels que proposés.

Pour	Contre	Abstentions
Majorité (12)		2 (Mme Haïtce, M. Caroli)

Point 8 : Vote des subventions pour les associations

Présentation :

Monsieur le Maire propose l'attribution de subventions au titre de l'année 2016 aux associations suivantes :

Associations :	Proposition
A.P.E	350 €
Comité des fêtes	1 570 €
T.G.V.	600 €
A.C.C.A	250 €
Itin'errances	100 €
Total	2 870 €

Monsieur le Maire propose également l'attribution de subventions aux organismes publics suivants :

Organismes :	Proposition
C.C.A.S.	1 000 €
Coopérative scolaire	500 €
Total	1 500 €

Ces différentes subventions sont la reconduction de celles accordées en 2015, à l'exception de la subvention au comité des fêtes. En raison de la facturation nouvelle des équipements sollicités auprès du Sicoval, la municipalité s'est proposé de supporter cette charge à hauteur de 53% et de diminuer la subvention du comité des fêtes des autres 47%, d'où la diminution apparente de cette dernière.

Interventions à consigner :

M. Michel note que les subventions accordées pourraient manifester une volonté de soutenir la culture et que la subvention à Itin'errances est de ce point de vue faible au regard de celle accordée à l'ACCA.

L'ACCA participe au travers du renouvellement des ressources cynégétiques au maintien de la faune sur le territoire, et collabore également avec la réserve naturelle régionale pour l'entretien de certains



COMMUNE DE GOYRANS

Conseil Municipal du 08/04/2016 - Compte rendu

espaces. Par ailleurs, outre ces subventions, la commune soutient activement certaines initiatives comme l'organisation de concerts généralement gratuits tenus dans l'église ou la salle des fêtes.

Délibération :

Le conseil municipal est appelé à délibérer pour approuver les subventions aux organismes privés et publics telles que proposées.

Pour	Contre	Abstentions
Unanimité (14)		

Point 9 : Vote des taux d'imposition pour le budget primitif 2016

Présentation :

Le vote des taux d'imposition est indissociable du budget de l'exercice à venir et des besoins de financement des opérations d'investissement autant que du fonctionnement de la commune. La préparation du budget a fait l'objet de trois réunions préparatoires au cours desquelles étaient conviés l'ensemble des conseillers municipaux. Ces réunions ont permis de d'examiner et discuter dans le détail de l'ensemble des dépenses passées, des marges de manœuvre et des besoins pour les trois années à venir.

Sur le plan de l'exercice écoulé, il a en particulier été souligné les résultats particulièrement significatifs obtenus en matière de maîtrise des dépenses courantes et les résultats prometteurs de diminution de la facture énergétique. Par contre, en dehors des quelques matériels acquis pour la salle des fêtes, notre capacité à réaliser des investissements s'est considérablement réduite, et nous devons à présent retourner cette situation.

Pour les années à venir, nous devons nous préparer à engager des investissements selon plusieurs axes :

- Celui du paiement des emprunts directement supportés par la commune. Le remboursement de la part de capital emprunté est de l'ordre de 10 000€ est sera en augmentation constante jusqu'en 2022.
- Celui des engagements pris en matière de travaux liés à l'accessibilité des bâtiments publics. Ces engagements ont été présentés lors du conseil municipal du 5 août 2015. Ils sont modérés jusqu'en 2019, les rendant réalisables.
- Celui des travaux ou acquisitions programmées dans le cadre du contrat de territoire déjà évoqué plus haut.
- Celui de travaux ou acquisitions hors champ du contrat de territoire ou de l'accessibilité. Pour l'essentiel, ces acquisitions concernent le remplacement de matériels vieillissants pour lesquels le coût d'entretien devient prohibitif et justifie ce remplacement.

Par ailleurs, nous avons à prendre en compte une baisse de certaines recettes en provenance du Sicoval et une remise en cause de la part de notre intercommunalité du principe de gratuité de certains services, conduisant à des augmentations de dépenses de fonctionnement significatives. D'une certaine manière ces dernières dispositions viennent absorber les efforts réalisés en matière de maîtrise des coûts l'an passé.

Au total, la facture est significative pour la commune. M. le maire souligne que les investissements à réaliser, pour certains auraient été moins lourds si l'entretien de certains bâtiments avait été conduit en temps et en heure, mais que les choix effectués par le passé ont négligé ceux-ci pour privilégier un affichage trompeur en termes de fiscalité. Nous ne pouvons nous permettre de poursuivre dans cette voie.

Pour en revenir aux taux d'imposition, il a été choisi de moduler les augmentations selon les taxes selon les modalités figurant ci-après :

- Taxe d'habitation : hausse de 7 %, taux porté à 7,94 %
- Foncier bâti : hausse de 9%, taux porté à 10,67 %
- Foncier Non bâti : hausse de 5%, taux porté à 63,60 %

Interventions à consigner :



COMMUNE DE GOYRANS

Conseil Municipal du 08/04/2016 - Compte rendu

Mme Haïtce souligne que cette hausse de taux s'ajoute à la décision de modification de la suppression de l'abattement sur la valeur locative prise en août 2015. Elle note qu'aucune communication officielle sur cette suppression n'a été faite auprès de la population. M. le maire indique que l'ensemble des hausses de taux proposées au vote représente un effort en moyenne de 40 € par foyer fiscal, et que la suppression de l'abattement sur la valeur locative est équivalent. L'impact global de ces différentes mesures est donc d'environ 80 € par foyer fiscal.

Concernant les emprunts, M. le maire note que les charges d'emprunts sont à la fois celles apparentes dans les chapitres budgétaires identifiés comme tels, mais aussi celles des emprunts contractés par le SIEMCA et le SDEHG. Ainsi, la charge totale des remboursements d'emprunts supportés par la commune est de 22 000 € et non de seulement 10 000 € comme une lecture rapide du budget pourrait le laisser penser. Mme Haïtce relève qu'il s'agit de techniques comptables normales.

Concernant l'absence d'investissement dans l'entretien des bâtiments, Mme Haïtce souligne que la municipalité précédente s'était engagée à ne pas augmenter les impôts et a voulu s'y tenir. M. le maire rétorque que parfois il faut dénoncer ses engagements quand les conséquences peuvent être lourdes. Il insiste fortement sur le fait que la commune doit retrouver une capacité à investir et que cela est vital pour l'avenir.

Délibération :

Le conseil municipal est appelé à délibérer pour approuver les augmentations suivantes des taux d'imposition

- *Taxe d'habitation : hausse de 7 %, taux porté à 7,94 %*
- *Foncier bâti : hausse de 9%, taux porté à 10,67 %*
- *Foncier Non bâti : hausse de 5%, taux porté à 63,60 %*

Pour	Contre	Abstentions
Majorité (12)		2 (Mme Haïtce, M. Caroli)

Point 10 : Vote du budget primitif 2016

Présentation :

Monsieur le Maire expose au conseil municipal les propositions, par section et par chapitre, du budget 2016 de la commune :

FONCTIONNEMENT –DEPENSES

Chapitre	Libellé	PROPOSITION
011	Charges à caractère général	114 860.00 €
012	Charges de personnel	198 256.00 €
014	Atténuations de produits	41 465.00 €
22	Dépenses imprévues	23 296.24 €
65	Autres charges de gestion courante	107 935.43 €
66	Charges financières	2 900.00 €
67	Charges exceptionnelles	243.53 €
Total	Dépenses fonctionnement	488 956.20 €



COMMUNE DE GOYRANS
Conseil Municipal du 08/04/2016 - Compte rendu

FONCTIONNEMENT –RECETTES

Chapitre	Libellé	PROPOSITION
002	Excédent antérieur reporté fonctionnement	15 623.15 €
013	Atténuations de charges	4 500.00 €
70	Produits des services	45 800.00 €
73	Impôts et taxes	278 623.05 €
74	Dotations et participations	124 910.00 €
75	Autres produits de gestion courante	14 500.00 €
7788	Produits exceptionnels divers	5 000.00 €
Total	Recettes de fonctionnement	488 956.20 €

INVESTISSEMENT –DEPENSES

Chapitre	Libellé	PROPOSITION
16	Emprunts et dettes assimilées	9 720.00 €
20	Immobilisations incorporelles	1 120.00 €
21	Immobilisations corporelles	11 000.00 €
Total	Dépenses d'investissement	21 840.00 €

INVESTISSEMENT –RECETTES

Chapitre	Libellé	PROPOSITION
002	Solde d'exécution d'inv. reporté	7 579.71 €
10	Dotations Fonds divers	14 260.29 €
16	Emprunts	0 €
Total	Recettes d'investissement	21 840.00 €

Interventions à consigner :

Voir point précédent, les débats ayant porté sur les points 9 et 10.

Délibération :

Le conseil municipal est appelé à délibérer pour approuver le budget primitif tel que présenté.

Pour	Contre	Abstentions
Majorité (12)		2 (Mme Haïtce, M. Caroli)

L'ordre du jour étant épuisé, le conseil municipal est clos.

Signature du Maire :



Signatures des Adjoints et Conseillers municipaux :